



PONY STALLION

CONTRAT DE SAILLIE 2021

IDIVADAHO DE BLONDE

VENDEUR :

Agence Ecary – Pony Stallion Company
48 rue de Frémur
49000 Angers
Tél : +33.(0)6.68.97.23.49
contact@pony-stallion.fr
FR49 790039663

ACHETEUR :

Nom/Prénom :
Adresse :

Tél :
Email :

JUMENT :

Nom :
N° SIRE :
Date du Terme :
(Précisez « Vide » si non gestante)

Centre de Mise en Place :

Nom :
Adresse :

Tél :
Email :

Condition de Vente 2021 :

L'acheteur achète au vendeur, une saillie de l'étalon cité ci-dessus aux conditions suivantes :

IAC à la réservation : 200€ TTC – réservation (dont TVA 10%) – **Non reportable (Transport inclus)**
Au solde de la saillie : 300€ TTC (dont TVA à 10%) – **Poulain Vivant 48h**

Ce contrat donne droit à 2 doses de 8 paillettes dans la limite des stocks disponibles. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur.

La réservation de la saillie est effective à la réception du présent contrat signé, accompagné du chèque d'acompte (à l'ordre de : Agence Ecary) ou de la confirmation de virement. Le signataire du présent contrat est légalement redevable du paiement du solde de saillie.

TARIF SPECIAL JUMENT AYANT UN INDICE DE 130 ET + OU POSSEDANT 7 ETOILES AU PROGRAMME D'ELEVAGE DE L'ANPFS

IAC à la réservation : 200€ TTC – réservation (dont TVA 10%) – **Non reportable (Transport inclus)**
Au solde de la saillie : 150€ TTC (dont TVA à 10%) – **Poulain Vivant 48h**

Ce contrat donne droit à 2 doses de 8 paillettes dans la limite des stocks disponibles. Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur.

La réservation de la saillie est effective à la réception du présent contrat signé, accompagné du chèque d'acompte (à l'ordre de : Agence Ecary) ou de la confirmation de virement. Le signataire du présent contrat est légalement redevable du paiement du solde de saillie.

Conditions Particulières :

1. Les Frais de Mise en Place, frais de pension, de suivi gynécologique, et d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
2. L'acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement. En aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommage pouvant survenir sur la jument de l'acheteur.
3. L'éleveur s'engage à déclarer la naissance auprès de l'I.F.C.E.
4. Le certificat de saillie nécessaire à la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après paiement (*Chèque / Virement / Carte Bancaire*) du solde, soit 48h après la naissance.

!! ATTENTION : L'envoi des doses dans le Centre d'Insémination choisi n'est pas automatique !!
Il se fait à la demande express du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, quelques jours avant la 1^{ère} insémination.

Fait à :
Le Vendeur

Le :

L'Acheteur (mention manuscrite lu et approuvé) :

OBLIGATOIRE : Assujetti N° TVA FR :
 Non Assujetti

